

Montants forfaitaires 2026

	Occupé	Inoccupé
Place adulte	53,39 €	26,70 €
Mineur accompagné	29,37 €	14,69 €
MENA 2e phase (accueil collectif)	113,41 €	56,71 €
MENA 3e phase (accueil individuel accompagné)	95,80 €	47,90 €

Pécule hebdomadaire 2026

	Minimum	Maximum
MENA/adulte isolé/ chef de famille adulte	70 €	75 €
Autres adultes avec lien de parenté (cohabitant)	52 €	57€
Majoration pour famille uniparentale	10,5€	
Enfant < 3 ans	36€	42€
Enfant 3 à 12 ans	20€	24€
Enfant 12 à 18 ans	22€	26 €

Le pécule hebdomadaire comprend: le montant pour les dépenses alimentaires, le montant pour l'hygiène personnel et l'argent de poche (normes minimales aide matérielle C2, C5 et C20). Ce qui dépasse le montant minimal peut être utilisé comme garantie et/ou épargne. Il est également possible qu'une partie de l'argent de poche soit utilisée comme garantie ou comme dédommagement (voir norme C21).

Le lait en poudre, les frais scolaires, les transports, les loisirs, les produits de nettoyage etc. ne sont pas compris dans le pécule hebdomadaire. Voir aussi normes minimales : C. aide matérielle.

L'argent de poche est toujours assuré, même si le résident réside temporairement dans une structure résidentielle où les repas sont fournis (p. ex. hôpital).

Argent de poche 2026 (inclus dans le pécule)

Mineur de moins de 12 ans ou de 12 ans et plus, qui ne va pas à l'école	6 €
MENA accueilli pendant la phase d'observation et d'orientation	7,2 €
Chaque mineur scolarisé de 12 ans ou plus	10,3 €
Chaque adulte	10,3 €